

Mémorandum 2019-2024

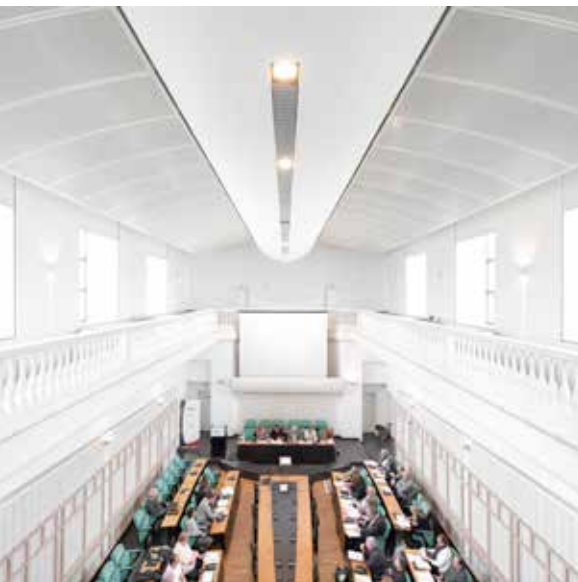
du CESE Wallonie
et des Pôles thématiques

12 priorités

pour le développement durable
de la Wallonie



Une assemblée consultative au service de la Wallonie



Le CESE Wallonie est l'assemblée consultative régionale qui rassemble en un seul lieu les représentants des organisations patronales, syndicales et environnementales.

A travers ses missions, le CESE Wallonie participe activement à la définition des politiques visant au développement de la Wallonie.

Les missions du CESE Wallonie

1. rendre des avis et recommandations sur toutes les matières qui concernent le développement de la Wallonie ;
2. organiser la concertation sociale entre le Gouvernement wallon et les interlocuteurs sociaux ;
3. assurer le Secrétariat de Pôles thématiques, Conseils consultatifs et Commissions d'agrément spécialisés dans différents domaines.



www.cesewallonie.be



Préambule

Le Mémoire 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques est le résultat d'un travail d'initiative préparé par ces différentes composantes de la fonction consultative.

Le CESE Wallonie, composé des interlocuteurs sociaux (organisations patronales et syndicales) ainsi que des organisations environnementales, a élaboré des recommandations dans les domaines de l'économie et de la politique industrielle, de la fiscalité, de la simplification administrative, de l'emploi, de la formation, de l'éducation, de l'action et l'intégration sociale ainsi que sur certains aspects en lien avec la Communauté germanophone.

Les Pôles thématiques, composés de représentants des interlocuteurs sociaux ainsi que d'autres organisations de la société civile reconnues pour leurs compétences thématiques, ont défini leurs priorités pour la prochaine législature sur les axes suivants : la politique scientifique, l'aménagement du territoire, l'environnement, l'énergie, le logement, la mobilité et la ruralité.

Des différences de composition entre le CESE Wallonie et les Pôles thématiques, ainsi que l'approche thématique de ces derniers, peuvent expliquer certaines nuances entre les contributions.

Cependant, pour la première fois, un mémoire commun au CESE Wallonie et aux Pôles thématiques est proposé au futur Gouvernement wallon et rassemble dans un document unique l'ensemble des recommandations des acteurs de la fonction consultative pour améliorer l'avenir de la Wallonie.

Un certain nombre de défis transversaux y sont identifiés, comme les évolutions technologiques, la digitalisation, le vieillissement de la population, la transition énergétique ou les enjeux climatiques. En outre, parmi l'ensemble des recommandations, 12 priorités ont été retenues visant à poursuivre et amplifier le redéploiement économique, social et environnemental de la Wallonie. Ces 12 priorités sont reprises dans l'encadré ci-contre et sont détaillées dans cette publication.

Dans notre système de démocratie représentative, la concertation et la fonction consultative, qui associent les interlocuteurs sociaux ainsi que la société civile organisée, constituent un pilier complémentaire et fondamental pour garantir le processus démocratique dans la perspective de défense et de prise en compte de l'intérêt général.

Le CESE Wallonie et les Pôles thématiques attendent du Gouvernement wallon qu'il soit à l'écoute de la fonction consultative et leur permette de remplir pleinement leur fonction. Cela implique notamment le respect des délais prévus par la législation, la prise en compte des avis rendus et la production d'éléments d'explication lorsque les avis ne sont pas suivis. Cela implique également que le CESE Wallonie soit doté des moyens lui permettant de remplir l'ensemble des missions qui lui sont confiées.

12 priorités

pour le développement durable de la Wallonie

1. Une politique industrielle prospective, axée vers de nouvelles filières
2. Une réforme fiscale ambitieuse et concertée
3. Une politique de l'emploi et de la formation cohérente
4. Une politique visant le bien-être de la population et la cohésion sociale
5. Le renforcement du soutien à la recherche et à la création de valeur
6. Une vision intégrée en matière d'aménagement opérationnel afin de reconstruire la ville sur la ville
7. Une amélioration de la gouvernance environnementale
8. Une réforme du financement de la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables
9. L'amélioration de l'accessibilité au logement
10. L'amélioration de la performance énergétique du bâti
11. La mise en œuvre d'une stratégie régionale de mobilité
12. Une stratégie globale pour la ruralité

1

Une politique industrielle prospective, axée vers de nouvelles filières

Pour le CESE Wallonie, l'industrie représente l'un des moteurs de croissance et d'emplois les plus forts grâce notamment à sa forte contribution aux exportations, aux investissements, à la recherche & développement (R&D) mais aussi à son rôle dans la définition des produits de demain. La politique industrielle de la Wallonie doit non seulement favoriser l'éclosion et le développement des secteurs d'avenir (numérique, bio-tech,...) mais elle doit aussi accompagner la transition des secteurs industriels existants tant dans la transition écologique que dans leur progression dans les chaînes de valeurs.

La Wallonie se doit de mettre en place une vision de son développement à 30 ans portée par les pouvoirs publics et les forces vives. Cela permettra de saisir les opportunités offertes par les nouvelles technologies (digitalisation, intelligence artificielle, e-commerce,...), par les nouvelles filières, mais aussi par la transition énergétique. Pour ce faire, le CESE Wallonie préconise dès lors de :

- détecter les besoins futurs de l'économie wallonne grâce à une cellule d'anticipation économique régionale ;
- poursuivre la dynamique des pôles de compétitivité en y intégrant une approche «top down» et de valorisation des résultats ;
- rechercher les leviers qui permettraient aux PME «intermédiaires» d'augmenter leur taille sur le sol wallon ainsi que des dispositifs d'aides à l'émergence et à la croissance des services à haute valeur ajoutée ;
- optimiser les apports de l'économie collaborative, tout en minimisant ses impacts négatifs, en mettant en place trois zones de régulation qui appellent à des régimes juridiques différents : une zone hors régulation, une zone de «Smart régulation» et une zone de «Smart régulation» sectorielle ;
- faire des marchés publics une source d'innovation (technologique, sociale, commerciale,...) pouvant déboucher sur la mise sur pied d'un nouveau projet dans le cadre d'un pôle ou d'un cluster ou être l'occasion de «premiers marchés» pour les start-ups wallonnes.

Le CESE Wallonie demande l'établissement d'une norme d'investissement qui permettrait d'opérer les rattrapages nécessaires (entretien et renouvellement des infrastructures existantes) et de développer de nouvelles infrastructures, en fonction des besoins de l'économie wallonne. Cette norme pourrait être déterminée en fonction d'un pourcentage du PIB.

De nouvelles filières de l'économie gagnent en importance. De plus en plus de personnes souhaitent en effet «mieux consommer» et attendent que les entreprises «produisent mieux». Outre le défi écologique, celui relatif au vieillissement de la population doit également être pris en compte. Le CESE Wallonie invite le Gouvernement à mener une réflexion sur ces différentes filières, partant d'un état des lieux, visant à définir des objectifs, une stratégie, des actions ainsi que, le cas échéant, à adapter la réglementation, en associant les acteurs concernés. Les filières visées sont notamment :

- La «silver economy» ou l'opportunité de mener une politique inclusive du vieillissement : les besoins des personnes âgées constituent une opportunité à saisir pour participer à la création d'une société inclusive et au redéploiement de l'activité économique marchande (biens de consommation) et non marchande (soins de santé et action sociale) en Wallonie.
- L'économie circulaire porte en elle des potentialités de développement économique importantes pour le secteur industriel, ainsi que des atouts en termes de renforcement de l'ancrage local des entreprises, de préservation des ressources naturelles, de création d'emplois nouveaux et de renforcement de la compétitivité.
- L'économie en circuits courts : le lien entre celle-ci et l'économie circulaire doit être favorisé et accompagné afin de valoriser au mieux l'emploi local et de maximiser les retombées économiques régionales (labellisation des entreprises et des produits, lutte contre le dumping social, formation des entreprises,...).
- L'économie collaborative : compte tenu du potentiel de développement des plateformes collaboratives, la Wallonie devrait adhérer à cette dynamique, créatrice de valeur et d'emplois. Si l'économie collaborative répond effectivement à certains besoins des citoyens, elle pêche aujourd'hui par manque d'encadrement et de régulation, consécutif à l'absence d'une définition précise du concept (caractère évolutif de la matière). Afin d'optimiser les apports de l'économie collaborative, tout en minimisant ses impacts négatifs, le CESE Wallonie propose d'instaurer une «Smart regulation» qui s'adapterait en fonction du type d'économie collaborative.

Par ailleurs, le CESE Wallonie est favorable à la poursuite et à l'accélération des mesures contenues dans la stratégie «Digital Wallonia», en continuant à privilégier le soutien et l'accompagnement des entreprises marchandes et non-marchandes, en particulier pour aider les start-ups à franchir un cap dans leur développement («scale-up») et en soutenant des technologies particulièrement porteuses (intelligence artificielle, réalité virtuelle,...). Le CESE Wallonie souscrit entièrement au fait que le redéploiement de l'économie wallonne passera par une augmentation forte et rapide de l'intensité du numérique des entreprises, indispensable pour l'émergence d'une industrie 4.0 et pour le développement du commerce connecté.

2

Une réforme fiscale ambitieuse et concertée

La 6^{ème} réforme de l'Etat a notamment doté la Wallonie d'une certaine autonomie fiscale. Le CESE Wallonie voit dans cette autonomie accrue l'occasion de mettre en place une politique fiscale plus juste et plus efficace.

Le Gouvernement wallon doit renforcer de l'administration fiscale wallonne (moyens humains et financiers) et sur la définition d'un code fiscal wallon qui permettrait de clarifier la manière d'utiliser les leviers fiscaux disponibles.

Le CESE Wallonie demande au prochain Gouvernement wallon d'être associé à une réflexion portant sur une réforme fiscale ambitieuse, dans laquelle devront entre autres être abordées les thématiques liées aux additionnels régionaux à l'impôt des personnes physiques (IPP), aux dépenses fiscales, à la fiscalité immobilière ou encore à la fiscalité environnementale, tout en étant attentif à l'impact potentiel sur les finances communales.

Le CESE Wallonie demande au prochain Gouvernement wallon de tout mettre en œuvre pour être en mesure d'anticiper et de préparer correctement son administration à la reprise éventuelle des services liés aux impôts relevant de leurs compétences.

Il soutient l'instauration, au sein de l'administration fiscale wallonne (DG07), d'une cellule de prospective fiscale travaillant en collaboration étroite avec l'IWEPS et le Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie.

3

Une politique de l'emploi et de la formation cohérente

Pour le CESE Wallonie, l'augmentation du taux d'emploi des Wallons, qui, bien qu'en légère progression ces dernières années, est toujours éloigné des moyennes et objectifs européens, reste une priorité. D'une part, les politiques d'emploi et de formation doivent favoriser l'augmentation de l'emploi privé au sein des entreprises, complémentairement aux politiques économiques et industrielles visant la création d'activités et la croissance des entreprises. Elles doivent également faciliter et accompagner les démarches de création d'emplois indépendants. D'autre part, elles doivent soutenir la pérennisation et le développement d'emplois de qualité dans les services d'utilité publique en Wallonie, en ciblant prioritairement les réponses aux besoins actuels et émergents (vieillesse de la population, insertion, transition écologique,...).

Le CESE Wallonie rappelle son soutien au transfert des budgets liés aux Aides à la Promotion de l'Emploi (APE) vers les ministres fonctionnels compétents. Cette réforme essentielle doit être menée en concertation étroite avec les interlocuteurs sociaux et l'ensemble des acteurs concernés. Sa mise en œuvre doit s'échelonner sur la prochaine législature et être l'occasion de définir des politiques fonctionnelles cohérentes et efficaces, reposant sur une analyse préalable des besoins, la définition des objectifs poursuivis et la détermination des moyens nécessaires.

Le CESE Wallonie attire l'attention sur le fait que l'augmentation du taux d'emploi, s'il est un enjeu prioritaire pour les jeunes, requiert également de développer des politiques de maintien dans l'emploi des travailleurs les plus expérimentés. En outre, il est indispensable de garantir un accompagnement adéquat des restructurations et d'assurer une prise en charge immédiate et personnalisée des travailleurs perdant leur emploi. Par ailleurs, le CESE Wallonie constate qu'au cours des dernières années, la problématique du dumping social liée notamment au détachement de travailleurs a pris une ampleur considérable avec des impacts lourds sur l'emploi, les conditions de travail, la concurrence ou encore le financement de la sécurité sociale. Les différents leviers dont la Wallonie dispose (inspection, accès à la profession, clauses sociales,...) doivent impérativement être activés pour lutter contre ces pratiques, en coordination avec les autres entités (fédérale et fédérées).

3

Une politique de l'emploi et de la formation cohérente

Pour le CESE Wallonie, la formation continue des travailleurs constitue une responsabilité partagée des employeurs, des travailleurs et des pouvoirs publics. Pour soutenir une réelle culture de la formation tout au long de la vie, une réorganisation des dispositifs existants (chèques-formation, crédit-adaptation et congé-éducation payé) doit être mise en œuvre autour de deux grandes mesures en fonction de l'origine de la demande de formation : d'une part, les formations à l'initiative de l'employeur ou de l'indépendant et, d'autre part, les formations à l'initiative du travailleur.

Le CESE Wallonie met l'accent sur la nécessité de développer une vision globale du champ de l'insertion et de la formation en s'appuyant sur une définition claire des objectifs, des publics concernés et des spécificités de chaque type d'opérateurs ainsi qu'en renforçant la complémentarité et les articulations entre ceux-ci. Dans ce cadre, il rappelle que ces opérateurs sont des partenaires essentiels de l'action publique en matière d'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail.

L'enseignement, sous ses diverses composantes (obligatoire, supérieur, de promotion sociale,...), constitue un enjeu de société majeur exerçant une influence importante sur l'épanouissement personnel des individus, la culture, la citoyenneté, la cohésion sociale, le développement socio-économique, l'attractivité du territoire, la capacité d'innovation et d'adaptation aux évolutions technologiques,... La qualité de l'enseignement a, en outre, un impact déterminant tant sur l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur que sur la mise en œuvre de politiques efficaces de formation et d'apprentissage tout au long de la vie.

À la lumière des indicateurs et évaluations disponibles, le CESE Wallonie considère que l'amélioration de la qualité de l'enseignement obligatoire doit constituer un objectif central de la prochaine législature. Il encourage dès lors la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence selon le calendrier et les priorités convenues. Il demande que le monitoring et l'évaluation des mesures progressivement mises en œuvre soient communiqués à l'ensemble des parties prenantes au Pacte.

Le renforcement des ressources humaines en sciences et en technologies est un élément indispensable si l'on souhaite que la Wallonie s'engage plus avant dans la société de la connaissance et parvienne à répondre aux nombreux défis qui se posent en matière de développement des activités de RDI (développer l'innovation dans l'ensemble de l'économie wallonne, difficultés de recrutement de personnel qualifié, mondialisation de la recherche entraînant une concurrence accrue pour le recrutement des chercheurs, ...), mais aussi au niveau sociétal (changements climatiques, transition énergétique, vieillissement de la population...). Comme le Pôle Politique scientifique, le CESE Wallonie réitère sa demande de développer une stratégie intégrée spécifique aux STIM (sciences naturelles, mathématiques et statistiques, TIC et ingénierie), comportant une réforme de l'enseignement des sciences, une approche genre, une valorisation des métiers, une meilleure articulation entre enseignement secondaire et supérieur.

Le CESE Wallonie réaffirme son intérêt et son soutien aux différentes filières de l'alternance et aux dispositifs propres qu'elles organisent, cette méthode ayant démontré sa plus-value notamment en termes de confirmation de choix d'orientation, d'acquisition de compétences techniques, d'immersion dans le milieu du travail et d'insertion dans l'emploi. Il plaide pour l'organisation, dès l'entame de la législature, d'Etats généraux de l'alternance, permettant de poser un diagnostic commun à l'ensemble des acteurs concernés, sur les freins et les leviers à l'essor de ces filières et de leurs différents dispositifs.

4

Une politique visant le bien-être de la population et la cohésion sociale

Le CESE Wallonie considère qu'une politique œuvrant au bien-être de la population et à la cohésion sociale de la région est le corolaire indispensable au développement économique et de l'emploi en Wallonie. Une logique d'investissement social efficace et pérenne, notamment dans la santé, l'action sociale, l'accompagnement des aînés ou des personnes en situation de handicap, la politique familiale et les dispositifs en faveur d'une société plus inclusive, est nécessaire dans le cadre d'un redressement régional.

Face aux besoins essentiels de la population (sociaux, sanitaires, éducatifs, culturels, ...) et à leur évolution – liée aux défis démographiques notamment –, les pouvoirs publics ont la responsabilité de développer une offre de services d'utilité publique y apportant une réponse efficace et durable, dans le souci permanent de la qualité du service rendu et du cadre professionnel dans lequel il s'exerce. Le manque de places au sein de différents services résidentiels risque en effet de déboucher tant sur des listes d'attente disproportionnées que sur des solutions inappropriées à la prise en charge des publics les plus fragilisés. Le CESE Wallonie souligne qu'il convient d'éviter les formules «au rabais», assorties de normes faibles, entraînant une dérégulation des services aux citoyen-ne-s.

Pour développer une offre de services centrée sur les besoins, il est nécessaire de disposer d'indicateurs permanents et transversaux tant quantitatifs que qualitatifs permettant de les évaluer. Le CESE Wallonie recommande de s'appuyer sur les outils publics existants et sur l'expertise de terrain, pour collecter et traiter les données, dans une optique d'évaluation continue garantissant la constance des critères utilisés. Le pilotage des différentes politiques suppose une vision prospective de l'évolution des besoins afin de pouvoir anticiper l'adaptation nécessaire de l'offre de services. L'offre doit se déployer dans le respect de certains principes tels que la programmation des services (fixation du nombre et de la répartition de services habilités à fonctionner sur un territoire donné) et la répartition équilibrée de ceux-ci entre sous-régions pour garantir la proximité sociale.

Le CESE Wallonie souligne par ailleurs, qu'au-delà de la quantification des différents services et structures nécessaires pour répondre aux besoins, il convient d'en garantir l'accès pour les usagers (accessibilité géographique et financière, information adéquate sur les services existants). La question de la capacité contributive des bénéficiaires est tout aussi importante que l'existence de structures de qualité en nombre suffisant. Cet aspect doit notamment être examiné à la lumière des situations de précarité en progression.

Plus globalement, le CESE Wallonie insiste auprès du futur Gouvernement wallon sur la nécessité de développer une approche coordonnée et efficiente du trajet d'accompagnement, d'aide et de soins des bénéficiaires par le développement de politiques globales orientées sur le parcours de vie des personnes en veillant au décloisonnement des secteurs et à l'articulation avec les autres niveaux de compétences. Cela suppose de mettre en place une réelle coordination entre les politiques d'aide et de soins aux personnes tenant compte de la diversité des publics rencontrés (jeunes, âgés, primo-arrivants, personnes en situation de handicap,...) et de la complémentarité des approches (aide à domicile, accueil résidentiel temporaire ou permanent, structures ambulatoires ou curatives).

5

Le renforcement du soutien à la recherche et à la création de valeur

Le Pôle Politique scientifique souligne que l'atteinte de l'objectif des 3% du PIB investis en R&D en 2020 nécessitera des investissements importants. Il est donc essentiel de poursuivre et d'intensifier les efforts de ces dernières années afin de porter les dépenses publiques de R&D à 1% du PIB au niveau de la Wallonie et ce, afin d'atteindre l'objectif des 3% en 2020.

Le soutien à l'ensemble des acteurs de la recherche doit être accru. La situation des universités est particulièrement préoccupante. En effet, depuis plusieurs années, un définancement des universités est constaté suite à la mise en place du mode de financement à enveloppe fermée et à la hausse importante du nombre d'étudiants. Une attention particulière doit donc être portée au financement par la Wallonie de la recherche dans les universités. Une piste à investiguer serait la mise en place de plateformes interuniversitaires en recherche stratégique, actives dans les domaines des Pôles de compétitivité et du Plan Marshall 4.0 (y compris dans des domaines transversaux tels que le numérique, l'industrie 4.0,...). Ces plateformes permettraient d'atteindre une masse critique dans des domaines clés pour l'économie wallonne, de développer des interactions avec les autres acteurs de la recherche et d'accéder à un niveau d'excellence internationale.

La qualité de la recherche fondamentale est une des forces du système wallon. Le maintien d'une recherche fondamentale de pointe est un élément essentiel pour un écosystème performant et participe à la dynamique d'innovation, car elle permet notamment un développement de la créativité mais aussi produit des connaissances et savoir-faire nouveaux qui bénéficient à l'ensemble du système et donc, également à la recherche industrielle. Pour le Pôle Politique scientifique, il conviendrait de renforcer les moyens wallons dédiés à la recherche fondamentale, via le soutien au FNRS.

Le système de soutien à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) wallon est particulièrement riche et complexe car il comporte une large variété de mesures et d'acteurs. Or, malgré la mise en place de ces nombreux instruments, il apparaît que les faiblesses du système wallon de RDI persistent sans qu'il soit possible actuellement d'en identifier clairement les raisons. Il est dès lors indispensable de poursuivre les efforts entrepris ces dernières années en matière d'évaluation et de parvenir à développer une véritable culture de l'évaluation en Wallonie. Pour le Pôle Politique scientifique, cela passe par la mise en place d'un dispositif d'intelligence stratégique pour permettre de piloter ce système, de l'adapter rapidement aux besoins des acteurs et de mesurer les impacts des instruments mis en place sur la qualité de la recherche et sur le développement socio-économique de la Wallonie.

Enfin, la valorisation des résultats de la recherche prend différentes formes et ne se limite pas uniquement à une exploitation commerciale ou industrielle. En effet, un mode de valorisation indispensable dans une société axée de plus en plus sur l'innovation est le développement des connaissances qui participe au renforcement du potentiel scientifique régional. La mise en place d'un accompagnement personnalisé des entreprises permettrait de faciliter l'identification des soutiens nécessaires tant technologiques que non technologiques pour faire évoluer un projet. Pour le Pôle Politique scientifique, il s'agit d'inverser la logique actuelle qui repose encore trop souvent sur une démarche de l'entreprise vers les opérateurs. Cet accompagnement lui semble particulièrement pertinent lors du premier contact d'une PME avec le système régional de soutien à la RDI et devrait faciliter la poursuite d'une démarche d'innovation.

6

Une vision intégrée en matière d'aménagement opérationnel afin de reconstruire la ville sur la ville

Le Pôle Aménagement du territoire estime que les outils d'aménagement opérationnel tels que la rénovation urbaine, la revitalisation urbaine ou encore les sites à réaménager, participent à la reconstruction de la ville sur la ville et à la réhabilitation des friches industrielles, deux éléments importants qui s'inscrivent dans les objectifs de développement durable de la Wallonie.

Il constate toutefois que les budgets alloués aux outils d'aménagement opérationnel et donc, à des opérations de reconstruction de la ville sur la ville, principe essentiel de la politique de développement territorial, sont déraisonnablement faibles, ce qui induit notamment une démobilité des acteurs et l'abandon ou le gel de nombreux projets par les villes et communes. Le Pôle insiste donc pour que ces enveloppes financières soient revues à la hausse au regard des objectifs du schéma de développement du territoire et des enjeux communaux et régionaux soutenus par ces politiques.

Le Pôle Aménagement du territoire regrette également le manque de visibilité et de liens entre les enveloppes financières propres aux opérations d'aménagement opérationnel et les autres budgets propres aux politiques de développement territorial et politiques de la ville. Le Pôle considère que le système d'octroi des subsides est aujourd'hui trop cloisonné. Afin d'équilibrer financièrement leurs projets, les opérateurs doivent souvent additionner des subsides de rénovation urbaine, de revitalisation urbaine, du programme d'investissement communal, du programme d'ancrage du logement, de «réhabilitation de sol» (ex : Sowa-final 3, sites à réaménager) etc., avec dès lors de nombreuses procédures à suivre, des délais importants et un manque de garanties sur le financement global de l'opération au final.

Face à cette approche trop sectorielle, le Pôle Aménagement du territoire insiste donc sur la nécessité d'avoir une vision plus intégrée en vue de trouver des complémentarités et des articulations entre les différentes sources de subventionnement possibles, aux fins de mettre en place, le plus efficacement possible, la politique de développement territorial et de redynamisation urbaine portée par la Wallonie.

Ce découplage des différentes sources de subventionnement permettrait de rééquilibrer les budgets et de faciliter la mise en œuvre de projets intégrant plusieurs problématiques telles que le réaménagement des espaces publics, le renforcement de la maîtrise foncière publique, l'incitation aux financements privés, la réhabilitation/assainissement de sites, le renforcement de l'investissement citoyen et de la participation, l'encadrement humain dans les quartiers en déshérence,... Afin de faciliter ce découplage, le Pôle suggère que les compétences liées à la rénovation urbaine, à la revitalisation urbaine, aux sites à réaménager et à la politique de la ville de manière plus générale relèvent du même ministre et dès lors, des mêmes budgets.

Le Pôle Aménagement du territoire insiste enfin sur la nécessité de prioriser les projets sur base de leur efficacité et de leur capacité à répondre aux enjeux régionaux et communaux en matière de développement durable. Les projets qui visent à renforcer l'attractivité d'un bâti existant à retisser ou qui visent l'amélioration du cadre de vie de quartiers défavorisés, abîmés ou présentant des problèmes de salubrité et/ou de sécurité, les projets dont l'octroi de la subvention aura un effet levier sur l'obtention d'autres financements, notamment privés, et les projets situés à proximité des transports en commun et des services à la population doivent également être prioritairement développés.

7

Une amélioration de la gouvernance environnementale

La gouvernance environnementale reste une priorité pour assoir et assurer la concrétisation des politiques wallonnes. L'environnement est une composante de la durabilité et doit s'intégrer dans une vision stratégique définie au niveau wallon. Le Pôle Environnement insiste pour que des objectifs pertinents au niveau régional soient définis via notamment la troisième Stratégie wallonne de développement durable (SWDD), en s'appuyant sur des outils d'analyse systémiques permettant de tendre vers une transition juste. Il s'agit d'intégrer ces objectifs dans les processus de décision : accords de gouvernement, notes de politique générale, exercices budgétaires, contrats d'administration, travail des commissions parlementaires,... Une évaluation régulière des politiques devrait être mise en place afin de développer des mesures correctrices si nécessaire.

Le Pôle Environnement demande que la concertation entre les niveaux de pouvoir et entre les domaines d'actions soit développée. Cette recommandation est essentielle particulièrement dans les domaines de la santé, de la qualité de l'air, de la mobilité et du climat.

Il demande également d'améliorer la participation citoyenne en identifiant clairement les enjeux des projets soumis à consultation plutôt que de se focaliser sur des éléments techniques.

La gouvernance environnementale passe aussi par un droit clair et lisible et une administration fonctionnelle et efficace. Le Pôle Environnement demande au Gouvernement d'améliorer la façon de légiférer de manière à augmenter la lisibilité des textes et la sécurité juridique, de rationaliser les procédures et charges administratives, au regard du bénéfice environnemental attendu, de renforcer la coordination au sein et entre les Directions générales de l'administration, d'optimiser les ressources humaines.

Les pouvoirs publics doivent être exemplaires dans l'application des politiques environnementales à leurs propres services ainsi que dans l'insertion de clauses sociales, éthiques et environnementales dans les marchés publics qui représentent un levier important pour l'économie wallonne.

Par ailleurs, le Pôle Environnement souhaite une amélioration du suivi des infractions environnementales et insiste pour un renforcement de l'opérationnalité des permis d'environnement.

Une réforme du financement de la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables

Le CESE Wallonie et plusieurs Pôles thématiques soulignent l'importance d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de contribuer à une stabilisation du système climatique et de respecter les engagements de l'Accord de Paris.

La transition énergétique implique l'intégration systématique, outre des questions économiques, des questions environnementales, sociales et éthiques dans toutes les politiques et à toutes les étapes. Une stratégie transversale en la matière est essentielle : elle s'impose en raison de l'interaction croissante des enjeux. Même si des évolutions positives ont eu lieu, la transition bas carbone de la Wallonie nécessite une accélération des changements entamés dans les modes de vie, de consommation et de production. Réussir cette transition représente un enjeu économique, social, environnemental et démocratique qu'il convient de préparer dans le cadre d'un dialogue impliquant l'ensemble des parties prenantes.

Le Pôle Energie souligne l'urgence d'adopter des mesures permettant de favoriser l'apparition d'un nouveau modèle énergétique à un coût maîtrisé pour l'ensemble des consommateurs dans le cadre d'une consommation raisonnable tout en garantissant une sécurité d'approvisionnement. A cette fin, il demande au Gouvernement wallon de mener une réflexion globale afin de déterminer les investissements nécessaires à la transition et les modalités d'allocation des moyens dégagés pour sa mise en œuvre.

En outre, il souhaite que le Gouvernement initie une réflexion visant à élargir l'assiette du financement de la transition, dans un cadre juste et solidaire, en étant attentif à la compétitivité des entreprises, en tenant compte de l'ensemble des bénéfices de la transition énergétique notamment sur l'environnement, sur l'économie et sur l'emploi, en diversifiant les sources de financement des différentes politiques actuellement financées par la facture électrique (soutien aux énergies renouvelables, financement des réseaux,...), en évaluant les possibilités de recourir à un financement via le budget régional et via d'autres vecteurs énergétiques, pour éviter de faire peser le poids de la transition énergétique sur les seuls consommateurs d'électricité.

8

Une réforme du financement de la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables

Le Pôle Energie invite le Gouvernement à être attentif à l'impact des politiques énergétiques sur les recettes des communes et à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des politiques pour la transition vers des territoires décarbonés et durables (par ex. : cadre éolien, soutien aux formes d'urbanisation performantes et durables, soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des Plans d'action pour l'énergie durable et le climat, communautés d'énergie renouvelable).

Concernant le développement des énergies renouvelables, le Pôle Energie attend du Gouvernement l'adoption d'une approche visant à mettre en regard la finalité des consommations énergétiques et le soutien apporté par la collectivité à la production d'énergie verte, en vue de favoriser les projets les plus cohérents par rapport aux objectifs et priorités de la transition énergétique. Il demande la mise en place d'un cadre réglementaire et réglementaire cohérent favorable aux investissements et la prise de mesures visant à réduire les coûts d'implantation et de développement des projets (qu'ils soient citoyens, publics ou privés) : la concrétisation de l'ensemble des mesures prévues dans la Pax Eolienica, la révision de la distance d'implantation des éoliennes par rapport aux habitations,...

Le Pôle Energie souhaite que les mesures soient orientées afin de mieux intégrer la production renouvelable et les nouvelles technologies dans le marché de l'énergie au coût sociétal le moins élevé. Il demande au Gouvernement de garantir une gestion des réseaux permettant une exploitation optimale du potentiel des énergies renouvelables.

La politique de création et de rénovation de logements privés et publics est une priorité car le droit à un logement décent est indissociable de la dignité humaine. Elle permet en outre de soutenir le développement économique et *a fortiori* de créer de l'emploi. Par ailleurs, le logement est un élément essentiel de cohésion sociale et d'aménagement du territoire.

Les politiques de logement et d'habitat doivent constituer un levier essentiel pour lutter contre la pauvreté, notamment au travers de soutiens spécifiques aux ménages les plus vulnérables via entre autres l'accompagnement mais également au travers d'une politique régionale active de production foncière et de facilitation de prise en gestion des immeubles inoccupés par les Sociétés de logement de service public (SLSP).

Aujourd'hui, l'offre de logements ne suffit pas à répondre aux besoins sociétaux actuels et futurs, que ce soit en termes de quantité, d'accessibilité ou d'efficacité énergétique. Le Pôle Logement demande dès lors d'amplifier et d'optimiser les moyens (notamment financiers et humains) destinés au logement tant public que privé.

La stratégie régionale à long terme en matière de logement public et privé doit fixer des objectifs ambitieux (10% de logements d'utilité publique à l'échelle régionale, encadrement des loyers,...) répartis selon les spécificités locales. Pour ce faire, il est pertinent de s'appuyer sur le Schéma de développement du territoire (SDT) et de renforcer les synergies et les partenariats existants, éventuellement dans une logique transcommunale. Cette vision devra répondre aux exigences d'équilibre, de solidarité, de densité, de mixité, de performance énergétique et de lutte contre l'étalement de l'habitat.

10

L'amélioration de la performance énergétique du bâti

L'amélioration de l'efficacité énergétique est primordiale pour permettre à la Wallonie de répondre à ses objectifs climatiques et d'efficacité énergétique. La diminution de la demande en énergie dans l'ensemble des secteurs (particulièrement dans les bâtiments et les transports) est un élément fondamental de la transition. Elle nécessite des actions sur le plan énergétique mais elle passe également par une politique cohérente de développement territorial, visant à densifier la structure du bâti wallon pour en améliorer l'efficacité énergétique et à maîtriser la demande de mobilité.

Vu l'état du bâti wallon, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (PEB) est une autre priorité qui aura des impacts positifs pour l'occupant du logement (impacts sur sa facture énergétique, sur sa santé et son confort de vie), pour le tissu économique (développement d'activités, création d'emplois locaux, développement de nouveaux produits/services,...) et pour les pouvoirs publics (amélioration de la sécurité d'approvisionnement énergétique, atteinte des objectifs climatiques, amélioration des finances publiques,...).

Pour ce faire, les Pôles Logement et Energie estiment qu'il y a lieu d'adopter rapidement un programme ambitieux de rénovation des bâtiments (tant publics que privés). Les moyens publics disponibles pour atteindre les objectifs visés par la Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme des bâtiments (à savoir, réduction d'ici 2050 de la consommation spécifique moyenne de près de 70% dans le secteur résidentiel et de la consommation globale d'énergie primaire de 33% dans le secteur tertiaire) sont insuffisants au regard des besoins identifiés.

Les Pôles Logement et Energie demandent dès lors au Gouvernement de renforcer les moyens alloués et d'affecter les budgets en priorité aux «passoires énergétiques» (bâtiments avec label PEB F et G), qui représentent, selon les estimations, 45% des logements wallons, en ciblant prioritairement l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment. Ils souhaitent que le Gouvernement développe des outils permettant d'évaluer l'intérêt d'une démolition-reconstruction par rapport à une rénovation et qu'il mène des actions incitatives à l'intention des différents publics afin de les encourager à solliciter les moyens disponibles dans le cadre des différents programmes. Ils demandent également au Gouvernement de rendre la fiscalité immobilière plus incitative pour l'amélioration énergétique et de veiller à la maîtrise des consommations d'énergie dans les bâtiments et équipements publics.

Complémentairement, les formations liées à la rénovation énergétique des bâtiments, à l'utilisation de matériaux écologiques... doivent être développées et il y a lieu de prévoir une articulation avec les opérateurs de formation et l'enseignement afin d'anticiper les besoins en compétences.

Les cahiers des charges devront contenir des clauses sociales, environnementales et éthiques qui tiennent compte de l'intégration des entreprises régionales. Les rénovations réalisées à l'aide de matériaux locaux et durables seront encouragées en veillant à ce que cette approche ne génère pas de surcoût pour les ménages (risquant ainsi de mettre à mal l'accessibilité financière des logements).

Le Pôle Mobilité souligne la nécessité impérieuse de mener une politique de mobilité répondant aux engagements climatiques de la Wallonie. Il en appelle à la continuité dans l'action publique et attend du prochain Gouvernement wallon qu'il s'empare de la Stratégie régionale de mobilité (SRM) sans en modifier les fondements et qu'il mette en œuvre les différentes mesures suivantes déclinées en quatre grands axes.

Il s'agit d'abord de développer une gouvernance efficace, cohérente, transversale et concertée entre les différents niveaux de compétences pour articuler notamment les plans de mobilité ou liés à la mobilité (vision régionale FAST – Mobilité 2030, Stratégie régionale de mobilité, Plans infrastructures, Plan wallon d'investissement, plans urbains et (inter-)communaux de mobilité) ainsi que les outils ou gestionnaires de mobilité et d'intermodalité.

Le deuxième axe vise un système de mobilité intégré, performant, innovant, respectueux de l'environnement et sûr pour les utilisateurs et riverains. Il s'agira pour le Gouvernement de se donner les moyens (budgétaires, humains, politiques, organisationnels,...) d'atteindre les objectifs fixés en termes de parts modales dans la vision FAST. Sur le plan organisationnel, il convient notamment de développer la transversalité de l'action publique et de renforcer les capacités de l'administration, d'investir dans des infrastructures de mobilité de qualité et sûres pour tous les usagers, tous modes confondus, d'amplifier l'entretien de tous les réseaux de transport, en le ciblant mieux en fonction des besoins réels identifiés sur base d'un diagnostic préalable, d'accroître l'attractivité et la visibilité des modes de transport alternatifs à la route (cheminements piétons, pistes cyclables), d'améliorer l'attractivité et l'efficacité des services publics de transport en particulier et des transports en commun en général (bandes prioritaires). L'amélioration de l'offre de transport en commun passe aussi par un renforcement de la complémentarité train-bus via une intégration horaire (organisation des nœuds de correspondance), tarifaire et physique (réseau de mobipôles) des services de transport, de même que par la structuration et le développement de l'offre de transport public en tenant compte des spécificités des bassins de mobilité et en assurant la lisibilité des réseaux (hiérarchie des lignes).

Dans le troisième axe, il s'agit d'intégrer la mobilité liée à l'activité économique comme outil d'accompagnement du développement économique et social. Le Pôle Mobilité demande au Gouvernement de mettre en place une vision stratégique de la mobilité des marchandises qui prenne en compte les enjeux économiques et logistiques et son intégration dans les politiques globales de mobilité et d'aménagement du territoire, de favoriser dans un objectif de transfert modal le redéploiement du transport de marchandises par voies ferroviaires, fluviales et par canalisation. Il s'agit également d'améliorer la mobilité liée aux déplacements domicile-travail via notamment une coordination améliorée et concertée entre partenaires concernés pour développer la desserte des parcs d'activités économiques et des outils fiscaux incitatifs pour les alternatives à la voiture individuelle.

Le dernier axe propose d'exploiter et/ou de développer les moyens connexes (fiscaux, financiers, technologiques, humains) pour gérer ou orienter la mobilité. Plus concrètement, le Pôle suggère de revoir la fiscalité liée à la mobilité des personnes et des marchandises pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la vision FAST (prélèvement kilométrique, taxe de mise en circulation, fiscalité environnementale, cadre fiscal pour la micro-mobilité,...), en la considérant entre autres comme un outil de régulation de la mobilité. Il s'agit également d'intégrer les nouvelles technologies de la mobilité et du transport tant au niveau des véhicules qu'au niveau de l'exploitation des réseaux et des déplacements, de développer la formation et les connaissances dans le domaine de la mobilité en Wallonie, de favoriser l'émergence de services logistiques multimodaux en complément de développements technologiques en cours (Perex 4.0, «Tracking & Tracing»,...).

La ruralité est une composante essentielle de la Wallonie. Multifonctionnelle, elle ne peut être envisagée qu'en abordant sa transversalité. Reposant sur des équilibres parfois fragiles, une attention particulière doit être accordée à la mise en cohérence des plans et politiques qui la régissent.

En matière d'agriculture, le Pôle Ruralité estime qu'une politique agricole commune (PAC) forte est indispensable pour l'avenir. C'est pourquoi il demande au Gouvernement wallon de soutenir, au niveau européen, le maintien de ressources financières suffisantes en fonction et à la hauteur des objectifs et des défis à relever – idéalement égales au niveau actuel – et une répartition budgétaire équitable pour la Wallonie. La future PAC devra soutenir une agriculture familiale, novatrice, performante, rentable et multifonctionnelle, capable de préserver sa fonction nourricière et de répondre aux défis sociétaux en matière de qualité des produits agricoles et de développement durable, de biodiversité, de changement climatique, de gestion du paysage et de protection des ressources naturelles.

Il n'existe toujours pas de véritable «Plan nature» tel que prévu par le Code de l'Environnement. Pour le Pôle Ruralité, ce plan est pourtant indispensable pour mettre en œuvre une vision et une stratégie en matière de biodiversité par le biais de différentes actions portant sur des pratiques agricoles, sylvicoles et cynégétiques durables.

Par ailleurs, la régulation des espèces de grands gibiers reste une nécessité dans les territoires ruraux, notamment pour garantir la régénération des écosystèmes forestiers et limiter les dégâts en milieux agricoles.

A côté des questions cynégétiques, un modèle sylvicole doit être pensé pour répondre aux défis résultant du changement climatique (maladies, sécheresse, scolytes,...). Ce modèle doit également permettre d'intégrer toutes les fonctions que la forêt est en mesure de remplir dans une approche équilibrée basée sur le concept d'une gestion à la fois évolutive et participative.

Une gestion efficace des ressources en eau fait également partie des préoccupations du Pôle Ruralité. Dans ce cadre, il devient urgent d'élaborer les plans de gestion piscicole et halieutique dont la base décrétole a été adoptée en 2014.

La ruralité doit contribuer à l'objectif général d'un développement durable, tenant compte des exigences économiques, sociales, environnementales, culturelles et régionales, et requérant, dans certains cas, le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines.